



Règlements du CPA Le Gardeur

- 1- Tous les patineurs, doivent être habillés convenablement. Le port du jogging, du jeans, des bas de réchauds et du capuchon est défendu pour les patineurs en tout temps. Si le comité juge qu'une patineuse est habillé de façon inapproprié, il peut exiger qu'elle porte une veste.
- 2- Les patineurs doivent avoir les cheveux attachés en tout temps.
- 3- Aucun écouteur avec ou sans fil est permis lors des pratiques sur la glace.
- 4- Il est de la responsabilité de tous (patineurs, entraîneurs) de voir à ce que les portes de la patinoire soient fermées en tout temps.
- 5- Les patineurs ainsi que les entraîneurs doivent quitter la patinoire avec diligence lorsque les heures de glace sont terminées.
- 6- Il est défendu en tout temps pour les patineurs et les entraîneurs ; de s'asseoir sur les bandes, aucun breuvage ou nourriture sur la patinoire.
- 7- Il est défendu aux parents de rester sur les bancs des patineurs ou discuter avec les entraîneurs et les patineurs. Aucun patineur ne doit rester sur le banc des patineurs lorsque ce n'est pas sur son temps de glace.
- 8- Les chambres sont mises à la disposition afin de leur permettre de se changer et de chausser leurs patins. Elles ne doivent pas être un lieu de jeu. Ces chambres sont les reflets de ceux et celles qui les utilisent donc, voyez à les garder propres pour ceux et celles qui suivent. Ne pas laissez d'argent ou d'objets de valeurs dans les chambres. Le Club décline toute responsabilité quant aux objets volés ou perdus. Vous devez respecter les autres patineurs qui partagent la chambre avec vous.
- 9- Les membres du comité ainsi que les tous les bénévoles doivent être respectés en tout temps.
- 10- Aucun langage inapproprié sur la glace et à l'intérieur de l'aréna sera toléré.
- 11- Ceux ou celles qui manqueront d'égard en paroles ou en gestes se feront réprimandé par la personne en charge à ce moment-là. Si la conduite d'un membre nous l'oblige, nous pouvons lui demander de quitter la glace ou l'aréna pour le reste de la session ou pour une période fixée par les membres du comité.

- 12- La musique de solo doit suivre cette ordre durant les pratiques : deux professionnels un élève seul.
- 13- Ne pas nuire aux autres patineurs lors de la pratique de leur solo. Assurez de bien identifier la personne qui fait son solo afin de ne pas interrompre son programme. Lors d'une chute levez-vous rapidement à moins d'une blessure grave.
- 14- Les couples seront permis en donnant priorité aux patineurs du CPA Le Gardeur, avec un maximum de 24 patineurs sur la glace.
- 15- Les patineurs pratiquants à temps plein dans un sport-étude peuvent prendre seulement l'inscription de base. Mais celle-ci ne donne pas accès aux glaces.
- 16- Tous patineurs ayant une inscription de base à accès au spectacle
- 17- Le nombre maximum de patineurs sur la glace en même temps est de 24, pour les écoles avancées.
- 18- Chaque entraîneur est responsable d'avoir sa trousse de premier soin avec elle sur la glace. L'entraîneur doit nous informer quand elle a besoin de nouveau matériel.
- 19- Les patineurs doivent embarquer et débarquer de la glace par les portes de chaque côté de la patinoire, aucun patineur ne doit le faire par le banc des joueurs.

Entraîneurs liste officielle

- 20- Pour être mis sur la liste officielle des entraîneurs du CPA Le Gardeur, les entraîneurs doivent avoir été patineurs au CPA Le Gardeur et en faire la demande. L'entraîneur doit nous fournir une lettre de présentation, son CV, ses coordonnées. Un entraîneur qui n'a pas d'élève au club depuis 2 ans perdra sa place comme entraîneur au club. De plus, un entraîneur qui n'est pas en règle auprès de Patinage Canada se verra l'accès à la glace refusé. Le Club s'assure de vérifier chaque entraîneur en début de saison.